

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Informations générales

Prescripteur : UT VAL ARIEGE-PAYS D'OLMES (876013)

Jimmy BOUYENVAL (/ 06 68 23 69 01)

Producteur : UP MIDI PYRENEES EST (875520)

Lionel DUBOIS (/ 06 11 13 22 37)

Prestations à réaliser

• Descriptif et Localisation

Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (lamier) (réf: 04-GVIN-ACT00)

Forêt domaniale de SAURAT (DO)

Commune : SAURAT (09400)

Localisation : RF du Planel de la Jaude

Total :	Commandé	Un
	2,900	KM

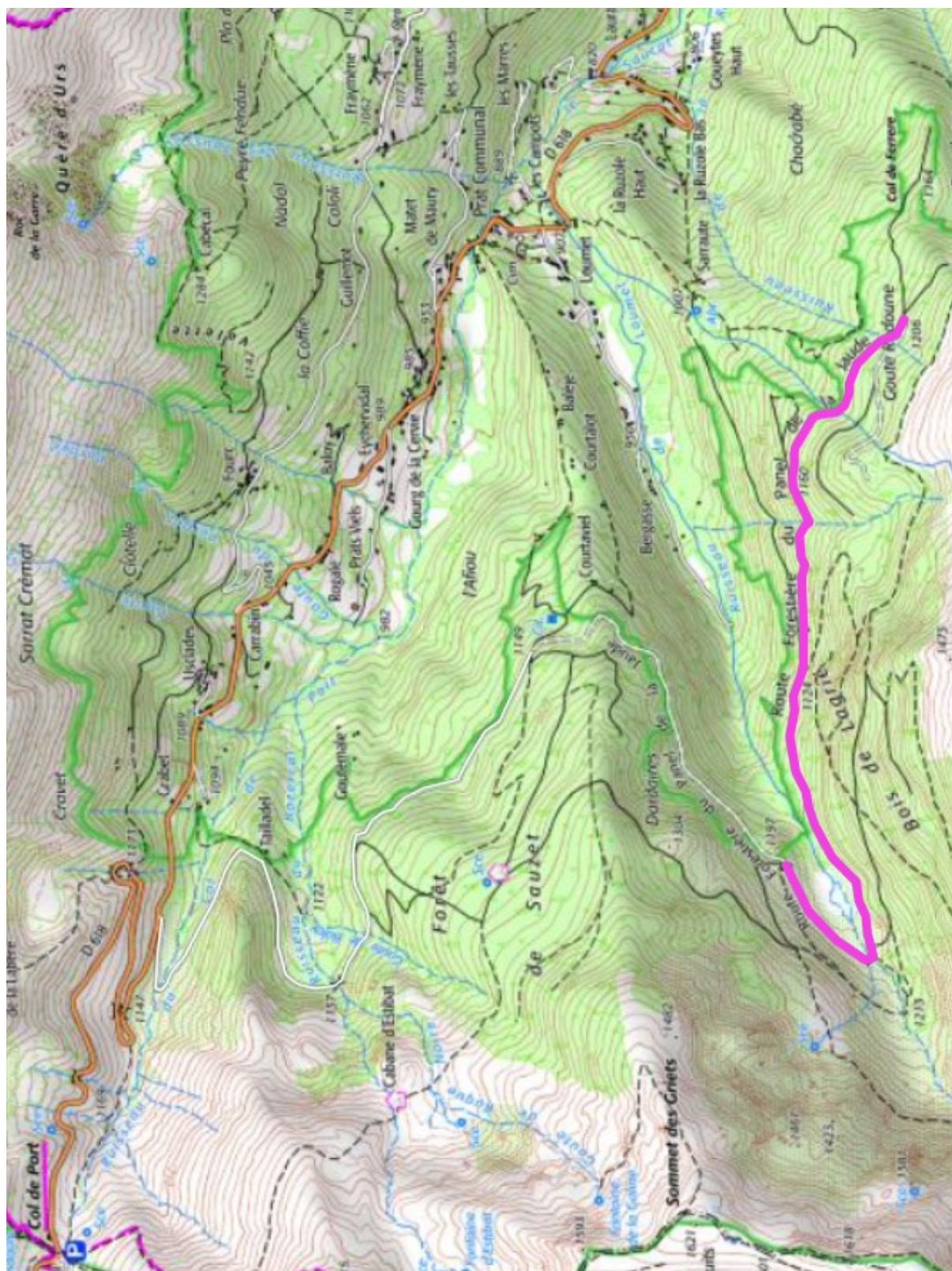
• Prescriptions [P] / Consignes [C] (hors sécurité)

Date de début: 01/07/2026 Date de fin: 30/09/2026

Troisième trimestre

Technique
° [P] Branches poussées dans le peuplement
° [P] Modalités de l'intervention : un passage amont à 4m et un passage aval à 4m

- **Plan(s) d'intervention**





Fiche de chantier : CPD-26-875520-21661856-0010
Version initiale

Page **3** / 6
Edité le **28/01/2026**
Statut : **Créée**

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• **Commentaires**

Aucun commentaire

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Sécurité sur le chantier

• Informations liées aux secours

Numéros d'urgence : 112 [Secours européen] 18 [Pompiers] 15 [SAMU]

Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PRS)	• Lieu : au départ de la RF de Sauzet (jonction avec RD 618) (SAURAT)
Couverture téléphonique	• Chantier : ☒ Oui ☐ Non
Consignes d'accès au chantier	Par la RD 618 en direction du Col de Port Puis prendre la RF de Sauzet à gauche, juste après "Gradet"

• Plan de secours

Aucun plan de secours

• Facteurs de risques

Risques biologiques	Néant
Risques liés aux ouvrages	Néant
Risques liés à l'état sanitaire du peuplement	Néant
Risques liés à la nature du terrain	Néant

• Prescriptions/Consignes de sécurité spécifiques au chantier (*) de secours

- [C] EPI pour outil manuel (Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs)
- [C] Pose des panneaux de signalisation routière
- [C] Consignes générales pour SECOURS (Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Trousse de secours, Véhicules garés dans le sens du départ, Sifflets)
- [C] Consignes DEBROUSSAILLEUSE ou TRONCONNEUSE : Port des équipements de sécurité adaptés : visière grillagée avec atténuateurs (D) ou casque complet (T), gants, pantalon de débroussaillage ou de sécurité (T), chaussures ou bottes de sécurité. Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs Port du pansement compressif sur chaque salarié (T)

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

- [C] Pose des panneaux de signalisation de chantier, rubalise, barrières sur les voies d'accès au chantier (RF, chemins de randonnée, ...)

(*) Les prescriptions/consignes de sécurité générales relatives à l'exercice de l'activité doivent être respectées.

• Mesures de sécurité en cas d'interventions simultanées ou successives d'entreprises

Aucune mesure de sécurité communiquée

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Contractants

La fiche de chantier et son annexe éventuelle doivent être disponibles sur le chantier. Les entreprises intervenantes doivent répercuter les informations y figurant à tous leurs sous-traitants éventuels.

• Intervenants

	NOM	Adresse	Tél.
Donneur d'ordre ONF	UT VAL ARIEGE-PAYS D'OLMES	18 rue Lafrau 09400 TARASCON	
ONF intervenant - 1	UP MIDI PYRENEES EST	9 lieutenant Paul Delpech 09007 FOIX	

• Dates et signatures

Reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du document, et notamment des informations de sécurité:

	Date	NOM et signature du représentant
ONF	28/01/2026	NOM : Signature :
ONF intervenant - 1	28/01/2026	NOM : Signature :